

AVIS DE L'AUDITION SUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE EN VALEURS MOBILIÈRES CONTRE THE STARS GROUP INC. (ANCIENNEMENT AMAYA)

Cet avis vise toute personne et entité, à l'exclusion de certaines personnes liées aux Défendeurs, ayant acquis des valeurs mobilières de THE STARS GROUP INC. entre le 31 mars 2014 et le 22 mars 2016 (collectivement, le « groupe » ou les « membres du groupe »).

Le 24 mars 2016, une procédure visant l'institution d'une action collective contre The Stars Group Inc. et d'autres défendeurs a été déposée au greffe de la Cour Supérieure du Québec (l'« **action collective** »). Sujet à l'approbation de la Cour, les parties ont convenu de régler cette action collective pour une somme globale de 30 millions de dollars canadiens (le « **règlement** »). Le règlement a été conclu sans admission de responsabilité de la part des défendeurs. En effet, les défendeurs ont toujours nié et continuent de nier toute allégation de faute formulée par le demandeur dans l'action collective.

L'audience portant sur l'approbation du règlement a été initialement fixée au 7 avril 2020 (l'« **audience** »), mais a été remise dû à la situation de la COVID-19. Depuis, le Palais de Justice de Montréal a rouvert pour les affaires non-urgentes. La Cour a donc fixé une nouvelle date d'audience le 29 juin, 2020 à 9h00.

Les membres du groupe qui souhaitent participer à l'audience pourront le faire par téléphone.

Les informations relatives aux modalités sont disponibles sur les sites internet suivants:

<http://faguyco.com/en/portfolio/amaya-class-action/>;
<https://www.amayasecuritiessettlementcanada.com>.

Si l'entente est approuvée, les membres du groupe pourront présenter leurs demandes et un autre avis concernant ce processus suivra en temps et lieu.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter <http://faguyco.com/en/portfolio/amaya-class-action/> ou le site internet traitant spécifiquement du règlement proposé, <https://www.amayasecuritiessettlementcanada.com/>. Vous pouvez également communiquer avec l'Administrateur, par téléphone, au 1-866-329-7153 ou, par courriel, au inquiry@trilogyclassactions.ca.

AUCUNE question relative au présent avis ne doit être adressée à la Cour supérieure.